

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 09/23 « Comptes pour l'année 2022 »

Présidente : Lambercy Valérie

Membres : Fasel Rachel, Aubort Marjorie, Quinodoz Boris, Schmuki Sandra,

Suppléante : Pasteur Cora

L'Abergement, le 1^{er} mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission de gestion et des finances, composée de Mmes Rachel Fasel, Marjorie Aubort, Sandra Schmuki, Valérie Lambercy, M. Boris Quinodoz et Mme Cora Pasteur (suppléante) s'est réunie mercredi 26 avril 2023 à Orbe, dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Nous remercions les représentantes du CODIR, Mmes Myriam Schertenleib, Anne Baumann et Marinette Benoît, pour leur présence et leurs réponses.

Les comptes 2022 se bouclent avec un total de charges de CHF 5'272'591,55.- et un total de revenus (subventions diverses, participation des parents, écolage externe, etc) de CHF 192'816,88.-. Le solde à répartir aux communes s'élève ainsi à CHF 5'079'774,67.-.

Ces comptes présentent donc une diminution des charges de CHF 108'055,33.- par rapport au budget 2022.

En tenant compte des frais de transports, le coût total pour un élève de primaire est de CHF 3'043,61 et de CHF 4'815,00.- pour un élève de secondaire.

La commission relève les points suivants :

502.3184 : transports

Les charges pour le transport des élèves ont diminué de CHF 94'762.- par rapport aux comptes 2021. A ce titre, nous remercions chaleureusement le CODIR pour les efforts fournis afin de baisser cette charge importante. Nous relevons, de plus, que ce montant a diminué malgré l'inflation galopante et les prix (essence, taxes, salaires, etc) en constante augmentation. Sans l'inflation actuelle, la baisse des charges pour les transports aurait été encore plus significative.

503.3060.3 : frais administratifs Ma Cantine Chantemerle

Ces frais, non prévus dans le budget 2022, sont explicités par le fait que le CODIR a choisi d'utiliser le programme Ma Cantine dès que celui-ci était disponible, ceci afin de gagner en efficacité et en confort, tant pour les élèves, les parents que le personnel administratif. Grâce à ce logiciel, de nombreuses heures effectuées auparavant par le personnel administratif (comptabilisation manuelle des bulletins, facturation, envois, etc) ont pu être diminuées.

510.3148 : frais de conciergerie liés à la pandémie

Le virus du Covid ayant enfin baissé en virulence, une nette économie a pu être réalisée au niveau de la conciergerie. Le montant total (établissements primaire et secondaire) de cette économie est de CHF 143'877.-. Cette baisse ne pouvait être prévue dans le budget, car liée à l'actualité.

510.3650: activités diverses
et suivants

De nombreuses activités ont été subventionnées par le Canton, induisant ainsi une baisse des frais pour l'ASIOR. Ces subventions n'étant pas programmables à l'avance, car liées aux décisions du Canton ainsi qu'au choix des activités par les enseignants, il en ressort une baisse des charges de CHF 6'351,93.-, en notre faveur. Le CODIR nous a informés que, malgré cette baisse, un montant identique sera prévu pour l'année scolaire à venir.

510.3653 : camps

L'augmentation des charges est en partie liée à la rémunération des accompagnants. Cette rémunération est difficilement prévisible lors de l'établissement du budget (certains accompagnants sont subventionnés car Moniteurs Jeunesse et Sport, les autres non).

520.4690 : don bal des promotions

Un grand merci aux membres du CET ainsi qu'aux généreux donateurs qui ont permis de diminuer les coûts du bal.

Au vu de ce qui précède, après discussion et à l'unanimité, la commission invite le conseil intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

Le conseil intercommunal de l'ASIOR, considérant :

- le préavis 09/23 « comptes pour l'année 2022 » ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2022, présentant une participation des communes de CHF 5'079'774,67.-
2. de décharger la commission de son mandat.

La présidente :

Valérie Lambercy